

PROFIL DE BAINADE DES SITES DE SAINT-FRANÇOIS

Profil de la baignade

Plage de l'anse à la Gourde, commune de Saint-François
Date de l'élaboration (ou de mise à jour) du profil :

Caractéristiques de la baignade	Schéma de la zone de baignade																		
<p>Nature du fond: Sable blanc Nature de l'eau: salée</p> <p>Equipements: P ☕ 🚰 WC</p> <p>Personne responsable de la baignade : Périodes d'ouverture : toute l'année Site surveillé : Non Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : 60 personnes/jours</p>	<p>Legend: ■ Bâtiments résidentiels ■ Douches, toilettes, point d'eau ■ AV - Liaisons locales — Chemins, routes empiètrées, sentiers ■ Limite de la plage (sable blanc) ■ Limite de la zone de baignade ■ Mer ■ Zone urbanisée ■ Parking de la plage 📍 Point d'information, affichage</p>																		
Historique de la qualité de l'eau de baignade	Carte de la zone d'étude																		
<p>Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années (au moins quatre) :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Années</th> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>classement</td> <td>A</td> <td>A</td> <td>★ ★ ★</td> <td>★ ★ ★</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>Classement selon les mesures transitoires en vigueur pour les saisons 2010 à 2012</small></p> <p>A Bonne qualité B Qualité moyenne C Momentanément polluée D Mauvaise qualité ● Non classé</p> <p><small>Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013</small></p> <p>★ ★ ★ Excellent ★ ★ Bon ★ Suffisant ★ Insuffisant — Insuffisamment de prélèvements — Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore possible</p> <p>Liste épisodes de pollution au cours des dernières années (au moins 4 années) par ordre chronologique décroissant :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Type de pollution</th> <th>Origine de la pollution</th> <th>interdiction de la baignade</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Années	2011	2012	2013	2014	classement	A	A	★ ★ ★	★ ★ ★	Date	Type de pollution	Origine de la pollution	interdiction de la baignade					<p>Legend: — Canal - drain ■ Bassin versant primaire ■ Cimetière ■ Ravinement et lavage des roches ■ Cours d'eau ■ Bassin versant secondaire ■ Parking ■ Dépot et échouage d'algues marines ■ Etendue d'eau ■ Route goudronnée ■ Plage ■ Zone d'assainissement non collectif (ANCC) ■ Zone de baignade ■ Bâtiments ■ Restaurants ■ Zone d'assainissement collectif</p> <p>1:15 000</p> <p><small>Données d'origine: IGN/IGNF, IGN 2013, IGN 2006, IGN Carthage, IGN, IGN/IGNF - Carte de France - IGN 2013 Carte réalisée par Yves LÉPICIER - CADICRYL, IGN, pour le compte de TECH'EAU SARL</small></p>
Années	2011	2012	2013	2014															
classement	A	A	★ ★ ★	★ ★ ★															
Date	Type de pollution	Origine de la pollution	interdiction de la baignade																

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic			Mesures de gestion préventives			Plan d'actions
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivis et seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction de la pollution

PLAN D'ACTION

Assainissement collectif

L'identification des différents points de dysfonctionnement du réseau représente une avancée dans l'amélioration de la chaîne de traitement des eaux usées de la commune. Il reste maintenant à entreprendre les travaux de restaurations et de réparation des installations. Un suivi de ces derniers est préconisé.

L'identification de l'origine des pics de pollution au niveau de la plage des Raisins clairs devrait être envoyée à la commune pour un suivi au niveau des services d'assainissement.

Ces pics devraient avoir un rôle de signal d'alarme indiquant un problème majeur sur la chaîne d'assainissement collectif.

Assainissement non collectif

La campagne de diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif, réalisée par le SIAEAG a permis d'identifier les installations à risques pour l'environnement. Bien que les résultats définitifs de cette campagne restent encore attendus, les installations nécessitant des mises aux normes immédiates ont été listées.

Le suivi de la mise en conformité des installations reste encore à effectuer.

Les eaux pluviales

La prévention du risque inondation constitue l'une des orientations fondamentales du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Guadeloupe (SDAGE). A ce titre, il impose à la commune la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales comprenant notamment la planification de travaux à réaliser dans l'objectif d'améliorer la gestion des eaux pluviales.

Profil de baignade des sites de Saint-François

Or, selon le Schéma départemental de gestion et de valorisation des sous-produits d'épuration, réalisé par l'Office de l'eau Guadeloupe en octobre 2014, « Les infrastructures de collecte des eaux pluviales sont peu connues en Guadeloupe.

Les réseaux pluviaux sont constitués de conduites (circulaires, cadres, dalots,...), de fossés en terre ou en béton, de ravines et de cours d'eau ».

Aucun document n'a été fourni, recensant ou répertoriant le réseau des eaux pluviales de la commune de Saint-François.

La mise en place d'un tel document est recommandée afin de gérer au mieux les risques liés à l'apport de masses d'eau importante lors des phénomènes de fortes pluies.

Bilan : Sur les quatre dernières saisons de baignade, les sites de la plage de l'anse à la Gourde et de la plage du Lagon ont obtenu de bons résultats de la qualité de leurs eaux de baignade. Ces bons résultats ne doivent en aucun cas réduire les efforts de la municipalité afin de maintenir ou d'améliorer la qualité des eaux de baignade. Les dysfonctionnements identifiés au niveau du réseau d'assainissement collectifs doivent être pris en compte et les travaux adéquats doivent être entrepris. Les travaux entrepris en matière d'amélioration des systèmes d'assainissement non collectif doivent être poursuivis et faire l'objet d'un suivi rigoureux.

Récapitulatif des actions à mener : Assainissement collectif

Réparation des installations Contrôler la conformité des rejets Identifier les usagers raccordables et imposer leur raccordement .Réaliser une étude de faisabilité en vue de la création d'un réseau de collecte sur les zones non raccordées

Assainissement non collectif

Poursuivre le diagnostic des habitations et effectuer leur régularisation. Proposer des systèmes d'assainissement propices au sol

Eaux pluviales Effectuer l'entretien régulier des caniveaux Réaliser le Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales Contrôler la conformité des branchements et effectuer leur régularisation

Macro déchets Ramasser régulièrement les déchets

Réaliser des campagnes de sensibilisation à la pollution par les macro déchets

Autres Interdire l'accès des sites aux animaux. Interdire l'installation d'élevages d'animaux à proximité des sites .Poursuivre les actions en faveur de la protection et de la préservation des sites